

La récolte intervient habituellement au bout de 20 à 25 ans lorsque la peupleraie a atteint un volume à l'hectare de 200 à 250 m³ pour un diamètre moyen de 40 à 45 cm à 1m30 de hauteur.

Périodes favorables

La période de l'année où les peupliers sont exploités a son importance sur leur qualité et leur conservation. Abattus en sève ou pendant la période de végétation, ils se dégradent plus vite. Toutefois, face à la réduction de la ressource et à la demande croissante, l'exploitation a lieu désormais toute l'année.

Il est préférable d'exploiter en période estivale les peupleraies situées dans les stations les plus humides.



Coupe de récolte à la belle saison

Recommandations générales

L'exploitation doit se faire dans de bonnes conditions, qui diffèrent selon le type de station et, autant que possible, sur des sols portants. Le tableau suivant détaille les préconisations en matière d'exploitation :

Type de station	P1 Stations riches et fraîches associées à un cours d'eau	P2 Stations riches et humides de cuvette peu marquée	P3 Stations bien drainées à forte réserve en eau sur sol profond hors vallée	P4 Stations moyennement riches à engorgement temporaire du Centre Ouest Bretagne
Sensibilité au tassement	Stations moyennement sensibles	Stations très sensibles avec sol peu portant sauf en période sèche prolongée	Stations très sensibles mais permettant une exploitation sur sol portant une grande partie de l'année	Stations très sensibles avec sol peu portant sauf en période sèche prolongée
Périodes à éviter	Périodes de fortes précipitations	Période où le sol est engorgé (mi-octobre à mi-mai en général)	Périodes de fortes précipitations	Période où le sol est engorgé (mi-octobre à mi-mai en général)
Précautions à prendre	Adapter au besoin le matériel d'exploitation	- Privilégier l'abattage manuel - Adapter le matériel d'abattage et de débardage aux conditions de terrain (pneus basse pression, kit de franchissement de fossé, kit chenilles...) - Identifier les itinéraires de débardage avant la coupe	Adapter au besoin le matériel d'exploitation	- Privilégier l'abattage manuel - Adapter le matériel d'abattage et de débardage aux conditions de terrain (pneus basse pression, kit de franchissement de fossé, kit chenilles...) - Identifier les itinéraires de débardage avant la coupe

Toutes les précautions doivent être prises pour ne pas obstruer les cours d'eau avec les rémanents d'exploitation (branches et houppiers).

Dans le but de préserver les sols, les périodes critiques, les mesures préventives ainsi que la remise en état de la parcelle doivent être mentionnées dans le cahier des charges du contrat de vente.

L'exploitation et ses produits

La coupe est réalisée manuellement à la tronçonneuse ou mécaniquement avec une tête d'abattage.
La sortie des bois s'effectue à l'aide d'un débusqueur ou d'un porteur.



Découpe d'une grume à la tronçonneuse



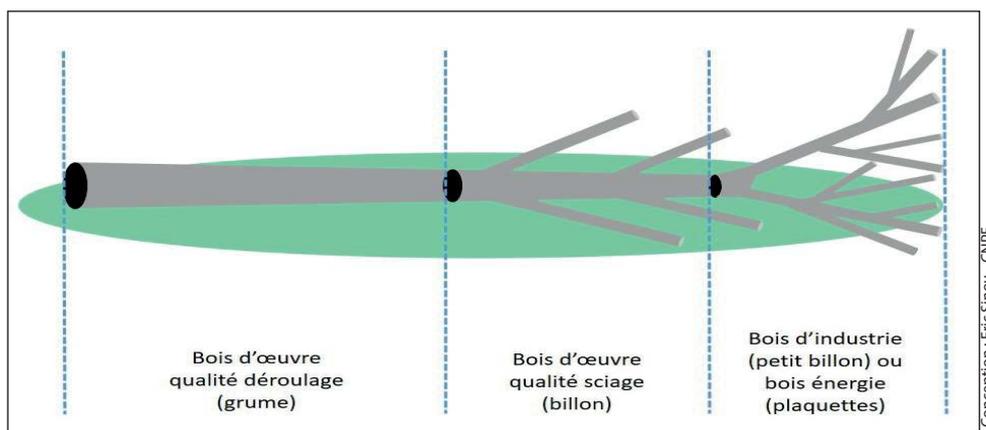
Débardage à l'aide d'un porteur



Porteur équipé d'un "kit chenille" autour des roues pour améliorer la portance en milieu fragile

Les produits façonnés se répartissent de la façon suivante :

- bois d'œuvre de qualité déroulage : bille de pied sans défaut, élaguée sur 6 à 8 mètres, arrêtée à un diamètre de 25 cm fin bout - récolte en grume de 12 mètres maximum ;
- bois d'œuvre de qualité sciage : surbille jusqu'à 20 cm de diamètre fin bout, découpée en billons de 2,5 m ;
- bois énergie (plaquette) : reste de l'arbre, sauf si valorisation en bois d'industrie (pâte à papier, panneaux de particules...) sous forme de billon jusqu'à 8 cm de diamètre fin bout.



Grumes de déroulage



Billons de sciage
(palette ou angles de cagettes)



Têtes de peuplier à destination
bois-énergie

Parole de Loriot :



Dans les stations humides, penser au cheval (hippotation) pour sortir les bois en dehors de la zone sensible et les amener sur un terrain accessible aux engins de débardage.